

L'interdit de la torture

Une réflexion biblique

••• **Claire Chimelli**, Genève
Pasteure, membre de la FIACAT

Les commentaires, les déclarations et les affirmations concernant le caractère absolu de l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont aujourd'hui légion. Cette interdiction fait partie de ce que l'on a appelé le « noyau dur » des règles fondamentales auxquelles tous les Etats signataires de la Charte des Nations Unies doivent souscrire.

En tant que chrétiens militant pour l'abolition de la torture, nous cherchons à fonder notre action sur ce que nous croyons, plus précisément, sur la Parole qui témoigne du Dieu que nous confessons comme Créateur et Sauveur et qui nous révèle ce que signifie être véritablement humain.¹

La nature humaine

On ne trouve pas dans la Bible - pourtant si riche en préceptes - de commandement : « Tu ne tortureras pas. » On y trouve même des scènes et des propos qui n'ont rien de la douceur évangélique. Elle nous offre, comme en un miroir, l'image du monde et de l'histoire

tels qu'ils sont. Il est cependant indispensable de replacer ces écrits dans leur contexte : le monde dans lequel la Bible s'est formée, au fil des siècles, est un univers où la peine de mort, les traitements brutaux, la vengeance, la torture même faisaient partie de la manière de survivre, de gouverner les peuples, d'exercer le pouvoir. Cela ne signifie pas pour autant que nous devions agir et penser comme si nous vivions encore dans ces mêmes environnements.

Les temps ont changé, de même que les sensibilités à bien des égards. A notre époque, principalement en Occident, l'évolution de la réflexion philosophique, politique et psychologique a conduit à considérer les êtres humains - en théorie du moins - comme des individus « nés égaux », comme le dit l'art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à reconnaître certaines pratiques comme la torture pour ce qu'elles sont : une atteinte à l'humain. Toutefois, lorsque nous nous référons à l'expérience, à ce que nous observons autour de nous, nous constatons que la nature profonde de l'être humain n'a pas changé et que c'est toujours du même homme que la Bible renvoie l'image. Le projet divin à son égard reste le même et la violence qui l'habite est loin d'avoir disparu. C'est entre ces deux pôles que s'inscrivent sa vie et ses combats.

bible

Revisiter quelques grands textes bibliques permet de saisir combien les notions de « relation » et d'« humanité » sont fondatrices pour la vie des êtres humains. C'est donc dans ces deux termes qu'il faut chercher la clé de ce qui motive, sans compromis possible, l'opposition à la torture.

1 • Cet article a été rédigé dans le cadre de la préparation du séminaire international de la FIACAT, « L'interdit de la torture : un principe en péril », qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2007 en Suisse.

Une mise en relation

Les récits de la création (Génèse 1 et 2) nous mettent, sous une forme narrative, à la fois en face de ce que nous sommes destinés à être et de ce que nous sommes. Relations avec soi-même, avec les autres (on est humain qu'avec les autres) et avec Dieu constituent la véritable humanité.

Gn 1 dit que Dieu créa l'homme « à son image et à sa ressemblance » et ajoute immédiatement : « Mâle et femelle [ou : homme et femme] il les créa » (1,26-27). Le récit de Gn 2 diffère dans sa forme et dans la séquence des événements : ce n'est qu'après avoir créé l'homme que Dieu déclare : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (2,18). Intervient alors la création de la femme à partir de la côte d'Adam. Ce qui importe ici, c'est le fait que l'être humain soit fait dès le début pour vivre en relation avec Dieu et avec ses semblables, relation faite de confiance, d'attachement et d'entraide. A cette humanité, Dieu confie la création, pour qu'il la gère et qu'elle lui permette de subsister. « Soyez féconds et prolifiques » (1,28) : l'œuvre doit donc se perpétuer. Les relations sont destinées à continuer au travers des générations à venir.

Si nous pouvons dire que la relation est primordiale, nous voyons aussi qu'elle s'inscrit dans une dynamique plus vaste encore qui est la continuation de la création. Or celle-ci apparaît, dès le début, comme un ordre issu d'une victoire sur le chaos primitif, comme une différenciation des éléments dont chacun a son rôle à jouer. Cet ordre n'est pas un état définitif ; il doit être maintenu et sans cesse reconquis.

Ainsi, ce que le deuxième récit présente comme l'interdiction portant sur l'arbre de la connaissance du bien et du mal fait partie des limites posées par le

Créateur, comme celles qu'il a imposées aux éléments (les eaux séparées de la terre ferme, le ciel de la terre, etc.). Loin d'être, comme on a pu le penser, un frein au développement du savoir humain, c'est un rappel du fait que l'être humain a des limites, qu'il n'est pas Dieu ou juge suprême du « bien et du mal ». Une Parole le précède, parole créatrice qui a ordonné l'univers.

Tout en étant gérant de la création et de ses relations avec elle, l'homme fait lui-même partie de cette création, et en tant que tel, il doit reconnaître ses limites. L'univers entier lui est confié, mais les jugements qu'il prononce sont toujours au nom d'un Autre, qui l'a créé libre et responsable mais non maître absolu. En outre, du fait même de la nature relationnelle de son « être au monde », sa liberté et sa responsabilité sont liées à celles des autres.

En poursuivant la lecture de la Genèse, on en arrive au récit de la « chute ». Est décrit, encore une fois sous forme narrative, l'état dans lequel se trouve l'être humain qui n'a pas été en mesure de maîtriser ses relations et où un élément inquiétant et séducteur est venu perturber son équilibre fragile. Ainsi apparaît, dès l'origine, cette part d'ombre qui semble bien être un des éléments constitutifs de l'homme et qui fait qu'il refuse les limites et les outrepassa. Tout occupé à conquérir le monde qui l'entoure, il oublie son statut de créature et se laisse emporter par une force qui le porte à prendre le pouvoir, à asservir plutôt qu'à gérer, à refuser d'admettre qu'il a des comptes à rendre.

Le récit biblique incarne ce principe dans la figure du serpent - que l'on retrouvera dans les Evangiles sous le nom de Satan ou du diable. Quand, dans le récit, Dieu demande : « Où es-tu ? Qu'as-tu fait ? », les dialogues qui suivent montrent que, loin d'assumer la responsabilité

de leurs actes, l'homme, puis la femme, la rejettent sur l'autre - la femme, le serpent (Gn 3,9-13). Ne trouve-t-on pas des exemples de ce besoin de se justifier dans toutes les situations où il s'agit de rendre compte d'actes prohibés, où on invoque la chaîne des commandements, des loyautés plus ou moins assumées et contradictoires ?

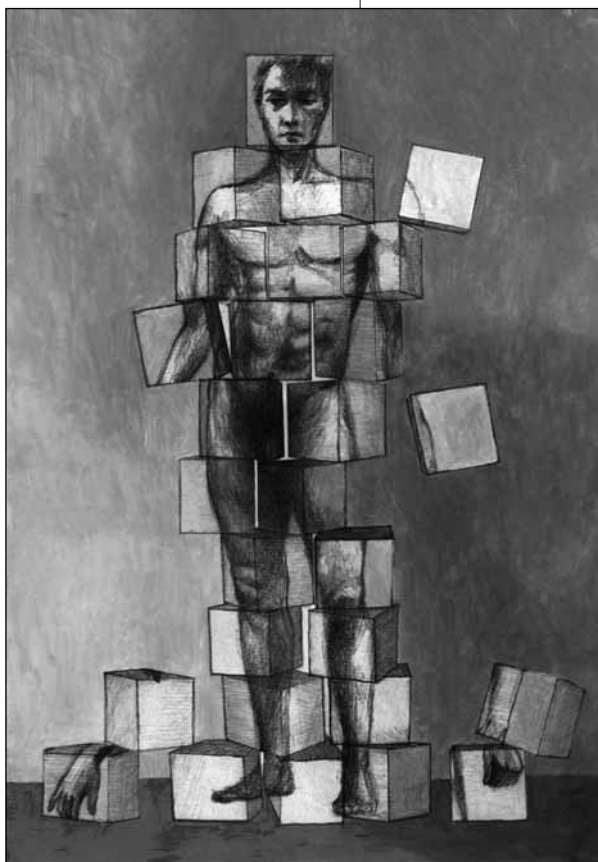
Perte d'intégrité, perte d'intégralité

On connaît la suite du récit biblique (Gn 4). A la génération suivante, une même question sera posée à Caïn : « Où est ton frère Abel ? » Il tentera alors de se dégager de toute responsabilité à l'égard de son frère : « Suis-je le gardien de mon frère ? » En le tuant, Caïn, habité par la jalousie et la violence, a coupé un lien essentiel : il s'en est pris à la vie de l'autre, à son corps. Or, lorsque la Bible parle de l'être humain créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, il ne s'agit pas seulement de sa spiritualité mais aussi de sa matérialité corporelle.

Sans entrer dans des considérations qui ont fait l'objet de grandes controverses théologiques, nous nous demanderons ce que nous dit à ce sujet le fait que Dieu se soit approché de l'humanité en la personne du Christ, par l'Incarnation. Toute l'activité de Jésus, ses guérisons, ce qu'il dit du Royaume de Dieu et les prophéties auxquelles il se réfère, montrent qu'il a le souci de l'intégralité de l'être humain et de ses souffrances aussi bien physiques que spirituelles. Attenter à cette intégralité revient donc toujours à laisser agir les forces de l'ombre, et ce n'est donc pas par hasard que l'Evangile dit de la plupart des malades que Jésus guérit, qu'ils sont torturés par des esprits mauvais. Les guérisons sont une nouvelle victoire sur les forces du chaos.

Pour revenir à Caïn, nous le voyons conscient de ce qu'il a commis, habité par la peur de ses semblables : le cycle de la vengeance est une menace à laquelle il croit échapper en fuyant. A ses propres yeux, le fait d'avoir attenté à la vie de l'autre l'a retranché en quelque sorte de la communauté humaine. Une même réflexion apparaît dans un texte émanant d'un séminaire du COE sur *La recherche d'une paix durable en Afrique* (2004), au sujet du génocide du Rwanda : « Les auteurs des massacres ont tué leur propre humanité et coupé leur relation avec Dieu avant même d'ôter la vie à d'autres êtres humains. » Il en va de même de la torture qui « déshumanise » le tortionnaire et ses commanditaires tout autant que les victimes.

bible



Mais ce constat ne constitue pas la conclusion définitive : Dieu, en effet, dans notre récit, pose un signe, le « signe de Cain », sur le meurtrier. Loin d'être comme on le pense parfois une marque d'infamie et de malédiction, c'est un signe qui doit protéger Cain et lui permettre de vivre. A tous, l'avertissement est donné : on ne portera pas la main sur Cain, on ne le tuera pas. Même lui, le meurtrier, a droit à la vie et personne ne sera autorisé à la lui prendre ni à le molester, sous peine de terribles conséquences. Sa vie a de la valeur et l'ordre social doit être préservé. Là encore, on ne laissera pas le chaos prendre le dessus.

Qu'un seul périsse !

Le mépris de la vie et de la dignité de toute personne, même de celle de l'assassin et du tortionnaire, correspond à cette part de chaos qui fait qu'un être humain s'érige en juge suprême de ce qui est humain et de ce qui ne l'est pas. L'autre, qui lui fait de l'ombre, qu'il envie, est devenu l'ennemi à abattre. Celui dont le comportement est jugé déviant perd aux yeux de son bourreau son visage humain et rien ne s'oppose plus alors à ce qu'on le dégrade, le torture, qu'on cesse de le considérer comme humain, et cela à des fins jugées utiles, méritoires pour le reste de la société.

Il est significatif que, durant des siècles, la torture n'ait été infligée qu'à des gens jugés inférieurs, à qui le système de valeurs sociales déniait toute dignité, tout honneur : esclaves, non citoyens, « classes inférieures », en bref, les « riens du tout ». Ceux qui l'infligeaient ou l'ordonnaient estimaient qu'ils tenaient là un moyen d'asseoir un pouvoir, d'obtenir des preuves de crimes réels ou supposés, et que seul comptait le but recherché : garantir la sécurité et maintenir

l'ordre établi. En va-t-il autrement de nos jours ? La pratique ou même les débats qui ont lieu encore au sujet des « interrogatoires musclés », dans le cadre de la lutte contre le terrorisme notamment, ne reprennent-ils pas des justifications de ce genre ?

Un exemple éminent de cette attitude se trouve dans l'Evangile de Jean. Les chefs religieux sont depuis longtemps exaspérés par la popularité dont Jésus jouit auprès des gens du peuple. Ils y voient un danger pour leur crédibilité auprès des autorités romaines. Jésus est un gêneur. Il a débusqué l'hypocrisie des puissants de son temps, il a tenu des propos jugés blasphématoires et mis en péril, aux yeux des dignitaires religieux, l'édifice de l'ordre qu'ils défendent.

L'épisode (Jn 11,45-53) se situe après que Jésus ait rappelé Lazare à la vie. La Pâque approche, et comme lors de toutes les fêtes qui attirent des foules à Jérusalem, le pouvoir romain redoute les émeutes et les autorités du Temple s'inquiètent des mesures que les Romains pourraient prendre contre le peuple. Jean rend compte d'une réunion des autorités du Temple : prêtres et pharisiens ne savent que faire dans cette situation explosive. Caïphe, le Grand Prêtre, propose alors de se débarrasser de Jésus. Son souci est d'éviter une intervention de l'occupant romain et d'assurer la sécurité et l'ordre : « C'est votre avantage qu'un seul homme meure pour le peuple » (11,50). L'argument est bien connu, il surgit dans toutes les situations d'urgence et est encore invoqué de nos jours pour décréter des mesures d'exception, des restrictions apportées aux libertés civiques, pour infliger des traitements inhumains, la torture même.

On reconnaît dans le propos de Caïphe, le calcul d'une autorité qui n'hésite pas à disposer de la vie - de la dignité, de l'intégrité - d'un être humain au profit de

valeurs jugées supérieures. Il est utile, dit-il, « avantageux », pour le peuple, pour la sécurité, pour notre pouvoir et notre autorité, que cet homme disparaisse. Qu'est-ce qu'un seul en regard de la foule ? On est dans la logique du nombre, dans celle du pouvoir.

Raisonné de la sorte, c'est admettre qu'un être humain puisse faire l'objet d'un marché, lui dénier sa valeur propre et décider qu'il peut être sacrifié. C'est s'ériger en maître absolu de la vie et de la mort, et par conséquent usurper une place qui n'appartient qu'à Dieu.

Dévoisement du pouvoir

On connaît la suite, le déroulement du procès sommaire de Jésus, les faux témoins, sa condamnation et son exécution. Jean l'évangéliste ajoute après coup un commentaire sur le propos de Caïphe : sans le savoir, celui-ci a prononcé une parole prophétique dans laquelle les croyants reconnaîtront le sens profond de la mort de Jésus. C'est là un miroir de ce que l'être humain est prêt à accepter et à faire lorsqu'il perd de vue l'humanité qu'il a en commun avec sa victime. L'Évangile dévoile l'image véritable de Dieu en la personne de Jésus, qui a assumé l'humanité jusqu'à l'extrémité et qui, dans la réalité de la croix, démasque les jeux de pouvoir et leur violence. Caïphe reprochait à ses pairs de ne pas comprendre la situation : « Vous n'y comprenez rien » - littéralement, « vous raisonnez mal ». Dans la perspective d'une certaine politique, il est effectivement habile et raisonnable. Mais c'est le type même d'une pensée dévoyée, parce qu'elle ne tient pas compte de ce qui fait l'essence commune de l'humanité ni des limites qui sont celles du jugement humain. Aucune justification, à aucune époque, n'y changera rien.

C'est encore dans l'Évangile de Jean (8,3-11) que nous voyons Jésus confronté à une série de juges religieux qui lui amènent une femme adultère. La loi prévoit dans ce cas la lapidation. Ils veulent le pousser à prendre position - le « mettre à l'épreuve », dit le texte. Mais lui n'entre pas dans cette logique de la culpabilité et de la peine. Au contraire, il les met face à eux-mêmes : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre » (8,7). En d'autres termes, ils sont mis en demeure de reconnaître leur propre statut d'êtres nécessairement imparfaits et qui n'ont pas droit de vie ou de mort sur autrui. Par ailleurs, Jésus permet à la femme de recommencer une existence, de réintégrer la communauté humaine dont le jugement, tel qu'il allait être exécuté, était sur le point de l'exclure.

Pour les chrétiens, l'interdiction absolue de la torture est donc plus qu'une simple prescription juridique. Elle s'enracine dans ce qui fait l'essence même de notre humanité, de notre statut d'êtres faits pour la relation, qui ne disposent pas du pouvoir de décider qui est humain et qui ne l'est pas. La parabole du jugement dernier (Mt 25,31-46) rappelle ainsi que la manière dont nous secourons ou négligeons « les plus petits » de nos frères inscrit la relation que nous avons avec autrui dans celle qui nous lie au Christ, lui qui s'est totalement identifié à l'humanité.

Cl. Ch.

bible